

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-029_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 029/2026

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 15
- > votants : 16

OBJET :

DÉLÉGUÉ AU SIAE.PAVID - Délégués Cali

**(Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau et
d'assainissement de la vallée de l'isle et de la Dronne)**

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-six à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 mars 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS, M. Didier LANDRY, Mme Marie-José TERRIEN, M. Gérald DUMOULY, Mme Marie-Danièle ROBERTEAU, M. Francis LUBERT, Mme Ana BORDESSOULES, Mme Joëlle GOUJON, Mme Aline MARIE VASSEUR, Monsieur Stéphane PICAUD, M. Jean-Christophe CHAMPAGNE, M. Jonathan GORGEOT, Mme Nathalie LOPES, M. Clément NOUVEAU.

ABSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, Mme Barbara DELBOS (*procuration donnée à Mme Joëlle GOUJON*).

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le PV d'installation du Conseil municipal du 20 mars 2026, et l'élection du Maire et des adjoints ;

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Vu l'arrêté Préfectoral en portant fusion du SIAEP AVI et du SIEA de la vallée de la Dronne et création du nouveau syndicat (à la carte) intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement des vallées de l'Isle et de la Dronne à compter du 1^{er} janvier 2020.

Vu les statuts du syndicat intercommunal notamment l'article 5.

Considérant que le nouveau syndicat est composé de deux membres, la Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI) et la commune de Petit Palais et Cornemps.

Considérant que pour le bon fonctionnement dudit syndicat, il convient de proposer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à la CALI.

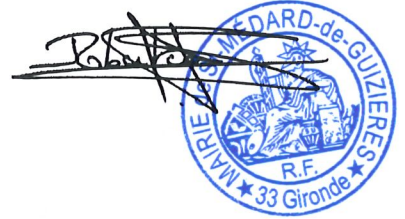
Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-029_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Vu l'article L.2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination ou aux présentations,

Décide,

après vote et à l'unanimité des membres présents et représentés (16 VOTES – 16 POUR), de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Décide,

de procéder à l'élection de deux délégués 1 titulaire et 1 suppléant qui seront proposés à la Cali :

Se portent candidats :

Titulaire : Monsieur Stéphane PICAUD

et Suppléant : Monsieur Jonathan GORGEOT

Après vote : 19 VOTES – 19 POUR

Sont élus délégué titulaire et délégué suppléant au SIAEPAVID pour la Cali :

Titulaire :

Monsieur Stéphane PICAUD

Suppléant :

Monsieur Jonathan GORGEOT

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières,
les jour, mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 25 mars 2026.

Le Maire,

Jérôme ROBERTEAU

